



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 12 avril 2019 n°55 / H030

Mis à jour le 26/04/2019


**AVIS DU CNIS SUR DES DEMANDES D'ACCES A DES DONNEES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIEE**

Au cours de sa réunion du 12 avril 2019, la commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail » a examiné la demande d'accès à des sources administratives suivante :

Formulées par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) :

- à des données concernant les non-salariés, détenues par la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA), telles que décrites dans le point 3 de l'annexe jointe.

La commission émet un **avis favorable** à cette demande d'accès.



**Le président de la commission
Jean-Christophe SCIBERRAS**

ANNEXE

Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi du n 51-7111 du 7 juin 1951 modifiée à des données concernant les non-salariés

1. Service demandeur

Ministère de l'Economie et des Finances – Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

2. Organisme détenteur des données demandées

Caisse centrale de la mutualité sociale agricole – CCMSA

3. Nature des données demandées

Données administratives annuelles sur les effectifs et les revenus des non-salariés affiliés à la MSA. Ces données comprennent :

- Des éléments d'identification du non-salarié (NIR, date de naissance, département de naissance)
- Des caractéristiques personnelles du non-salarié (sexe, situation économique, code nationalité, lieu de résidence, situation familiale, régime maladie, type d'imposition, éléments sur les assujettissements (prestations sociales, retraite complémentaire), activité secondaire, statut professionnel du conjoint, bénéfice de prestations et/ou d'allocations)
- Des caractéristiques de l'exploitation (Siret, code NAF, catégorie juridique, commune où se situe l'activité, activité principale, superficie de l'exploitation, type d'exploitation, date de création, catégorie juridique, catégorie de risque, date éventuelle de fin d'activité, date d'installation de l'exploitation, effectif salarié, nombre d'aides familiaux)
- Des éléments de revenus (année, montants de revenus professionnels, bénéfice agricole, cotisations et exonérations, allocations, prestations)

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Les données demandées complètent celles issues de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale pour les non-salariés non agricoles dans la constitution d'une base de données annuelle sur les non-salariés. La quasi-exhaustivité ainsi obtenue sur le champ de l'emploi non-salarié apporte des données permettant d'enrichir le système d'information de l'INSEE sur l'emploi et les revenus d'activité ; en particulier, les statistiques localisées sur l'emploi (localisation fine de l'emploi non salarié, répartition sectorielle détaillée) et les salaires. En outre, ces bases de données peuvent être exploitées pour des études sur les non-salariés.

5. Nature des travaux statistiques prévus

- Construction d'un système d'information sur les non-salariés (agricoles et non agricoles). Référentiel unique répertoriant l'ensemble des activités non salariées et les revenus perçus pour ces activités. Ces deux informations seront complétées des éventuels emplois salariés occupés, par appariement avec les DADS / DSN.

- Fichier détail directement anonymisé mis à disposition des directions régionales et des SSM, servant aux études statistiques.
- Construction d'un panel sur les non-salariés, pour le suivi des trajectoires des non-salariés.
- Construction d'un panel tous actifs, issu du rapprochement entre le panel non-salariés et le panel tous salariés, permettant notamment le suivi des transitions entre salariat et non-salariat.
- Etudes nationales, éclairant le débat public sur l'emploi indépendant. Amélioration de la connaissance des caractéristiques de l'emploi non salarié.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

En parallèle, l'Insee récolte les données administratives relatives aux non-salariés non agricoles, auprès de l'Acoss. L'ensemble des données MSA + Acoss forme les bases non-salariés, qui viennent compléter la connaissance de l'emploi salarié (DADS / DSN, particuliers employeurs).

7. Périodicité de la transmission

Annuelle

8. Diffusion des résultats

Etudes sous la forme d'Insee Première ou d'Insee Références. Mise à disposition des bases anonymisées aux directions régionales et aux SSM, pour des études fines (territoriale ou sous-thématique).

